

Questionnaire complémentaire lors de la SOUSCRIPTION/GESTION pour des **personnes morales**

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Nous avons une responsabilité commune de ne pas conclure de contrats avec des personnes ou des organisations susceptibles d'être impliquées dans des activités illégales ou contraires à l'éthique. Ce n'est que de cette façon que la prévention pourra être effective et que nous pourrions ensemble préserver notre réputation.

Nous vous demandons dès lors de compléter le présent questionnaire de manière aussi correcte et complète que possible, sur la base de toutes les informations que vous pouvez obtenir.

IL EST IMPÉRATIF POUR L'INTERMÉDIAIRE DE RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS.

Intermédiaire/Assureur

Nom/Raison sociale

N° d'agrément

Entreprise & mandataire

Nom de l'entreprise

N° d'entreprise

Nom et prénom du mandataire

Date de naissance __ / __ / ____

Lieu de naissance

Rue

N°

Boîte

Localité

Pays

N° provisoire/définitif du contrat

Montant de la prime

_____, ____ EUR

1. Avez-vous relevé un indice, un comportement singulier, une caractéristique du profil du client qui vous permet de présumer une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme ?

OUI, notamment:

.....
.....
.....

NON

2. Relation avec le preneur

2.1. A quel titre le connaissez-vous ?

.....
.....

2.2. Depuis quand le connaissez-vous ?

.....

3. Secteur d'activité

Le preneur d'assurance est-il actif dans un des secteurs repris ci-dessous ?

Si oui, cochez le secteur concerné

- commerce de véhicules d'occasion,
- intermédiaire dans la vente de téléphones portables,
- commerce de tabac/cigarettes et d'alcools (à l'exception du commerce classique de librairie),
- intermédiaire dans le commerce de composants électroniques (informatique, hi-fi, vidéo et électroménagers), à l'exception du commerce de détail,
- établissement de jeux de hasard,
- exploitation de clubs de sport professionnels,
- secteur du diamant et des pierres précieuses (commerçant, producteur, pas joaillier dans commerce de détail),
- or et métaux précieux (commerçant, producteur, pas le joaillier actif dans le commerce de détail)
- la production, le commerce ou toute autre activité lié(e) à l'industrie de l'armement,
- établissements financiers non traditionnels : transport de fonds, etc.,
- achat et vente de biens immobiliers à titre professionnel (pour son propre compte ou pour le compte de tiers),
- commerce import/export (trader),
- commerce d'antiquités et d'objets d'art,
- commerce de gros dans les produits pétroliers,
- commerce de chevaux,
- collecte de fonds à des fins caritatives,
- la production, le commerce ou toute autre activité lié(e) à l'industrie du sexe,
- la facilitation de transferts de fonds pour le compte de tiers,
- transport international,
- secteur de la construction en sous-traitance,
- nettoyage industriel.

Si non, mentionnez le secteur d'activité du preneur :

4. Information financière

4.1. Quelle est l'origine des capitaux utilisés pour payer la prime ?

- Revenus de l'activité commerciale
- Capitaux provenant d'un précédent placement
 - à l'étranger ?
 - en Belgique ?Spécifiez le placement :
Spécifiez l'institution :
Durée du placement précédent :
- Vente d'un bien immobilier
- Vente d'une entreprise
Dénomination de l'entreprise :
Lieu d'établissement de l'entreprise :
- Vente d'un bien mobilier
Quel bien ?
- Autres (à préciser) :

4.2. L'opération est-elle proportionnée à la surface financière telle qu'elle vous est connue ?

OUI

NON, précisez-en la raison :

4.3. Est-ce la première fois que l'entreprise effectue une telle opération ?

OUI

NON. Quelles sont les opérations du même type que l'entreprise a déjà effectuées ?

4.4. De quelle(s) manière(s) le preneur d'assurance paie-t-il la prime ?

En débitant son propre compte en banque

Institution bancaire :

Pays du compte bancaire :

En débitant le compte en banque d'un tiers

Nom de ce tiers :

Degré de parenté :

S'il s'agit d'un bureau de change, spécifiez la dénomination et l'adresse :

Chèque certifié d'une banque

Quelle banque :

Chèque certifié d'un notaire

Autres modes ou valeurs (à préciser) :

Tentative de paiement en espèces

5. Renseignements sur des tiers éventuels

5.1. Pour le compte de qui le preneur d'assurance agit-il ?

Pour son propre compte

Pour le compte de :

5.2. Si d'application : quel est le lien entre ce tiers et le preneur d'assurance ?

5.3. Si d'application : quels étaient les motifs du preneur d'assurance pour agir pour le compte de ce tiers ?

6. La prime versée fait-elle partie d'un ensemble plus vaste d'opérations d'investissement ?

(p. ex. souscription de plusieurs assurances sur la vie)

OUI, il s'agit des investissements :

NON

7. Autres remarques, questions ou précisions ?

.....

.....

.....

.....

Annexes

Avez-vous joint des annexes à la présente déclaration ?

Dans l'affirmative, lesquelles ?

.....

.....

.....

Déclarations

Le (la) soussigné (e), _____, **déclare sur l'honneur qu'il/elle a**
correctement complété le questionnaire sur la base de tous les éléments qu'il/elle a pu obtenir du preneur
d'assurance.

Fait le ___ / ___ / _____

Signature de l'intermédiaire (ou du collaborateur de la compagnie d'assurances)

IMPORTANT

A compléter entièrement **par l'intermédiaire** ou, en l'absence de l'intermédiaire, par le gestionnaire lorsque les règles de l'entreprise le requièrent, notamment :

a) A l'acceptation :

- en cas de détection d'un indicateur aggravant le risque :
 - présence d'un manque ou d'un refus de collaboration du mandataire en vue de l'identification et la vérification des documents probants de la personne morale ;
 - société dont la structure de propriété paraît inhabituelle ou exagérément complexe au regard de la nature de ses activités ;
 - le mandataire insiste pour payer en espèces.
- pour les EIP :
 - le montant de la prime est supérieur ou égal à 250.000 euros;
 - ou le client a une activité « sensible » (voir liste question 3)
- pour les produits non-fiscaux (produits à risque élevé) lorsque :
 - le montant de la prime est égal ou supérieur à 50.000 euros;
 - ou le client a une activité « sensible » (cfr. question 3.).

b) En cours de gestion :

- en cas de détection d'un indicateur aggravant le risque :
 - présence d'un manque ou d'un refus de collaboration du mandataire en vue de l'identification et la vérification des documents probants de la personne morale ;
 - lors du contrôle de 2^{de} ligne, constatation que la prime a été payée par un tiers ;
 - le preneur a déménagé dans un pays à haut risque.
- pour les EIP :
 - le montant de la prime est supérieur ou égal à 250.000 euros;
 - ou le client a, à présent, une activité « sensible » (voir liste question 3.)
- pour les produits non-fiscaux lorsque :
 - le montant de la prime est égal ou supérieur à 50.000 euros;
 - ou le client a, à présent, une activité « sensible » (cfr. question 3.).
- dans toute situation où le cumul des primes sur une année atteint ou dépasse les montants repris ci-dessus.